

Séance du 10 avril 2024
Délibération N° 36-2024

En exercice : 28

Présents : 20 + 3 pouvoirs

Date de la convocation : 27 mars 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le dix avril, le Conseil Syndical du Syrenor, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président.

PRESENTS : TITULAIRES : M. L. PRIZÉ M. H. LHERMITTE Mme F. HUGUENIN
Mme C. GASTÉ M. G. CRESPIN Mme M. DENIS
M. P. SICOT M. T. RENOUX M. J.C. ROUAULT
M. R. SURCOUF M. H. DEPOUEZ Mme K. BOISNARD
M. P. ROUAULT Mme C. MASSART M. K. BETTAL
M. P. THEBAULT M. M. KERVOAS M. R.F. HOUSSIN
M. D. SCHLAGDENHAUFFEN

SUPPLEANTE : Mme Z. HERCEG GALESNE

POUVOIRS : de Mme B. MILLET à M. K. BETTAL de Mme M. ASPLIN à M. P. THEBAULT
de Mme M. JEZEQUEL à M.M. KERVOAS

EXCUSES : TITULAIRES : Mme N. BRIAND M. P.M. NANA Mme N. LEFEBVRE-BERTIN
Mme I. SIMONESSA Mme B. MILLET Mme M. ASPLIN
Mme M. JEZEQUEL Mme G. HUTEAU Mme M. LECROSNIER

CHANGEMENT DE L'INDICATEUR POUR LA PARTICIPATION DES COMMUNES

Monsieur Hervé DEPOUEZ, 4^{ème} Vice-Président délégué de fonction à la compétence « Finances », informe les membres du Comité Syndical que l'indicateur utilisé par le Syrenor pour calculer la participation financière des communes jusqu'au 31.12.2023 était le Potentiel Fiscal Elargi Partagé.

L'Audiar nous a informé que le Potentiel Fiscal Elargi Partagé ne peut plus être actualisé depuis 2022, à la suite de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et les transformations liées à la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le Bureau Syndical propose de remplacer le Potentiel Fiscal Partagé par le Potentiel Fiscal Final pour calculer les participations des communes à compter de l'exercice 2024. Cette modification de calcul des participations des participations devra être indiqué dans l'actualisation des statuts du Syrenor prévue cette année.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical **à l'unanimité** :

- approuvent le changement de l'indicateur relatif au calcul des participations financières des communes à compter de l'exercice 2024,
- adoptent ce nouvel indicateur : Le Potentiel Fiscal Final pour l'ensemble des budgets du Syrenor.

Certifie exécutoire, compte tenu de :

Sa réception en Préfecture le2024,

Sa Publication2024,

Le Président

Registre dûment signé

Pour extrait conforme

Le Président